

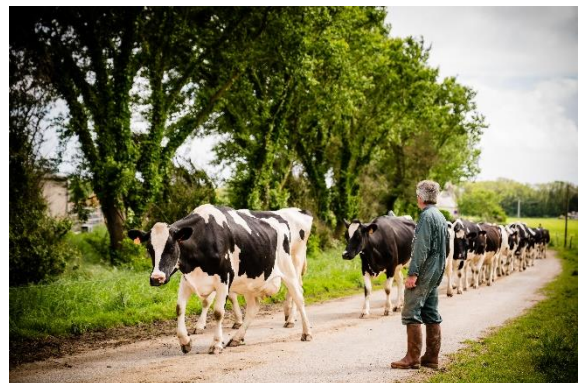
Communiqué de presse  
29 octobre 2021

## Une aide pour soutenir les nouvelles installations agricoles

**Lorient Agglomération a mis en place une aide à l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire. Cette année, 9 exploitants installés en 2020 en bénéficient.**

Depuis une quinzaine d'années, Lorient Agglomération accompagne la mutation de l'agriculture et le développement rural sur le territoire en apportant son soutien aux porteurs de projets. Un des défis de sa Charte de l'agriculture et de l'alimentation est de préserver et de valoriser les ressources locales et l'emploi. Dans ce cadre, Lorient Agglomération favorise l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire en accordant une aide financière.

Ce dispositif participe à alléger le coût de l'installation grâce à une aide d'un montant forfaitaire fixé à 2 000 euros. En plus de cette aide financière, il est proposé aux chefs d'exploitation un suivi de leur installation durant 3 ans par la Chambre d'agriculture du Morbihan ou le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB 56).



Cette année, 9 agriculteurs, pour un tiers en circuits courts et/ou en agriculture biologique (élevage, maraîchage, culture de céréales), ont été désignés éligibles : Erwann Barzic à Pont-Scorff, Caroline Robic à Quéven, Stanislas Heurtebize à Languidic, Jean-Marc Le Masle et Hélène Ezanno à Caudan, Alexandre Le Boulch à Inguiniel, Lou Regne-Padellec et Pierre Le Puil à Bubry, Sarah Wieder à Quistinic.

Au total, depuis la création du dispositif, plus de 100 nouveaux exploitants installés sur l'ensemble des 25 communes ont bénéficié de cette aide financière qui complète celles versées par l'Europe et l'Etat.

Pour Laurent Duval, vice-président de Lorient Agglomération chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de l'aménagement rural, « cette aide correspond à la volonté de Lorient Agglomération de répondre aux enjeux de sa Charte de l'agriculture et de l'alimentation. L'objectif est de soutenir les nouvelles installations dans un contexte de diminution constante des surfaces agricoles et du nombre d'exploitations ».

Lorient Agglomération a confié l'instruction des dossiers à la Chambre d'agriculture du Morbihan. En tant que chambre consulaire, représentant du monde agricole, un partenariat étroit est instauré depuis 2001 avec la Chambre d'agriculture, année de signature de la première Charte de l'agriculture de Lorient Agglomération. Cette Charte de l'agriculture s'est ensuite transformée en une Charte de l'agriculture et de l'alimentation élargie au Pays de Lorient, intégrant le territoire de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO). Ce partenariat organise notamment l'animation du Conseil Agricole et Alimentaire,

### Une charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient

Approuvée en juin 2017 par les élus de Lorient Agglomération et la communauté de communes de Bellevue océan, la charte laisse une place plus importante à l'alimentation notamment par la création d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) reconnu par le ministère de l'agriculture. La politique d'aide définie par la Charte répond à quatre grands défis : la préservation et la valorisation des ressources de l'agriculture et l'emploi ; la co-construction d'un projet alimentaire territorial durable et partagé ; le développement de la qualité territoriale du pays de Lorient et de la transition ; la mise en œuvre adaptée et concertée.

l'octroi des aides communautaires à l'installation des nouveaux agriculteurs ainsi que d'autres actions pour lesquelles il est souhaité un développement spécifique sur le territoire.

Contact : Chambre d'agriculture du Morbihan 02 97 36 13 33.

Parallèlement, dans le cadre du Contrat territorial du *Scorff* 2018-2022 et pour préserver la ressource en eau sur le périmètre du Bassin versant, Lorient Agglomération, en partenariat avec Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté et la Communauté de communes du Kreiz Breizh, met en place des aides financières pour les agriculteurs souhaitant développer les surfaces en herbe ou obtenir la certification en agriculture biologique. Ces aides s'inscrivent ainsi pleinement dans la politique globale de développement de l'agriculture durable de Lorient Agglomération. Elles répondent notamment aux objectifs de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que du Plan climat- air-énergie territorial (PCAET) et du Plan Bio du pays du Lorient.

Contact : Lorient Agglomération 02 90 74 72 79

#### Chiffres clés de l'agriculture sur Lorient Agglomération :

- 467 entreprises agricoles (cultures et élevages)
- 1 450 emplois directs (2% des emplois du territoire)
- 56% chefs d'exploitation en bovin lait
- 18% chefs d'exploitation en hors sol
- 21% chefs d'exploitation en grandes cultures et légumes de plein champ
- 17% d'entreprises en agrobiologie
- 152 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 147 départs potentiels d'ici 5 ans (147 chefs d'exploitation âgés d'au moins 57 ans)
- 25% entreprises commercialisent en circuit court

Source : Chambre d'agriculture du Morbihan 2017

#### Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-lorient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-lorient.fr)

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

